



PRÉFET DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relatif au projet de construction de l'École Normale Supérieure de Cachan sur le territoire de la commune de GIF-SUR-YVETTE**

Par arrêté n° 2015/SP2/BAIE/014 du 15 avril 2015 le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable au permis de construire de l'École Normale Supérieure de Cachan, sur la commune de Gif sur Yvette.

Cette enquête est régie par les dispositions du code de l'environnement et comporte une étude d'impact qui a été soumise à l'autorité environnementale.

L'enquête publique se déroulera du **11 mai au 12 juin 2015 inclus**.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées à : École Normale Supérieure de Cachan, 61 avenue du Président Wilson 94230 CACHAN - à l'attention de Madame GOBERT.

Monsieur Fabien GHEZ, est nommé commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Versailles, ainsi que M. Denis UGUEN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la conduite de cette enquête.

Dès publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : sous-préfecture de Palaiseau, bureau des actions interministérielles et de l'environnement, avenue du général de Gaulle, 91120 Palaiseau.

L'étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne : [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) (rubrique publications légales\aménagement et urbanisme\aménagement).

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures suivants, à la mairie de Gif sur Yvette :

**le lundi de 13 h 30 à 18 h 00**

**du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00**

**le samedi de 8 h 30 à 12 h 00**

Les observations, propositions et contre-propositions du public sur l'utilité publique de l'opération pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie de Gif sur Yvette. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

Le lundi 11 mai 2015 de 13 h 30 à 16 h 30,  
le jeudi 21 mai 2015 de 09 h 00 à 12 h 00,  
le samedi 6 juin 2015 de 09 h 00 à 12 h 00,  
le vendredi 12 juin 2015 de 15 h 30 à 18 h 00.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au responsable du projet qui disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à la sous-préfète son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture (bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles) à la sous-préfecture de Palaiseau (bureau des actions interministérielles et de l'environnement), ainsi qu'à la mairie de Gif sur Yvette. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant un an sur le site internet de la préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante : [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) rubrique publications légales\aménagement et urbanisme\aménagement.